

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 388

présenté par
M. Lamour

ARTICLE 16

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'instauration de cette taxe sur les retraites se chiffrera en une perte nette pour 7,5 millions de retraités.